

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 5/02/2021

### COVID-19

#### **Nouvelle accélération de la vaccination en Bretagne à compter de ce week-end**

Face à l'évolution de la situation sanitaire sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a souhaité accélérer la campagne de vaccination, et ce, dès ce week-end.

#### **Plan d'actions prévu en Bretagne**

Les Services de l'Etat, élus locaux, collectivités, soignants, hôpitaux, pompiers, associations de protection civile, se sont mobilisés pour accélérer la campagne de vaccination durant tout le week-end.

Parmi les 50 centres de vaccination, 19 seront ouverts ce week-end en région pour prendre en charge les vaccinations déjà programmées. Certains élargiront la vaccination avec AstraZeneca\*.

Des dispositifs éphémères seront également installés pour accompagner la campagne avec le vaccin Astrazeneca destiné aux populations de 50 à 74 ans présentant des comorbidités <sup>1</sup>, mais aussi aux personnes âgées de plus de 75 ans, avec la mobilisation des professionnels de santé libéraux, des SDIS et des personnels hospitaliers (centre éphémère de vaccination à Sarzeau, centres de vaccination de Saint-Brieuc, de Pont-Labbé, de Saint Renan, du CHU de Brest, maison de santé d'Antrain)\*.

Afin de poursuivre la vaccination des personnes fragiles, l'ensemble des centres de vaccination bretons ont reçu hier des allocations supplémentaires de vaccins Pfizer permettant d'ouvrir 14 000 nouveaux rendez-vous pour l'ensemble du mois du mars.

Dans le cadre de publication, ce jour, du décret autorisant notamment les pharmaciens à vacciner contre la covid-19, l'ARS a alloué des doses d'Astrazeneca à 20 officines (5 par département) pour débiter la vaccination par ces professionnels. D'autres officines de la région ont également reçu des dotations complémentaires pour les mettre à disposition des médecins de ville pour le week-end.

*\*Les préfetures de département vont diffuser des communiqués de presse pour préciser les modalités pratiques de ces dispositifs*

---

1

La liste des comorbidités figure sur le site du ministère de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>.

**Préfecture  
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé  
Bretagne**

En complément de ces opérations, les établissements de santé se mobilisent également durant le week-end pour poursuivre les campagnes de vaccination auprès de leurs professionnels.

### Dynamique de vaccination en région

Au 3 mars, la région Bretagne présente un taux de couverture vaccinale de 5,84% contre 4,84% au niveau national : 304 905 vaccinations ont été effectuées (dont 101 075 concernant la 2<sup>e</sup> injection). Concernant les résidents en EHPAD, le taux de couverture est également important dans l'ensemble des départements bretons :

- Pour l'Ille-et-Vilaine : 92,5% des résidents
- Pour le Finistère : 93,3% des résidents
- Pour les Côtes-d'Armor : 93,4% des résidents
- Pour le Morbihan : 96,4 % des résidents

Pour la France entière, ce taux de couverture dans les EHPAD s'élève à 81,8%.

Par ailleurs, concernant la campagne de vaccination AstraZeneca en ville qui a démarré le 25 février, déjà plus de 1 600 médecins généralistes bretons, soit près de 60%, ont commandé leurs flacons auprès de leurs officines.

Une dynamique qui se traduit également par un fort taux d'adhésion des établissements de santé à cette campagne, qui ont tous retiré leurs dotations AstraZeneca auprès des établissements pivots pour une vaccination effective d'ici le 12 mars prochain (plus de la moitié des doses d'ores et déjà injecté).

### Qui peut être vacciné aujourd'hui ?

- Toute personne âgée de plus de 75 ans (avec ou sans comorbidités)
- Toute personne âgée de 50 à 74 ans présentant des comorbidités (pathologies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, diabète, obésité, sclérose en plaques, parkinson etc...).
- Toute personnes à partir de 18 ans qui présente une pathologie à très haut risque de forme grave (cancer et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie, maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés, personnes greffées, poly-pathologies chroniques avec au moins deux insuffisances d'organes, maladies rares énumérées par la liste disponible sur le site du ministère de la santé, trisomie 21),
- Tous les professionnels de santé majeurs (salarié, libéral, intervenant auprès de personnes vulnérables, sapeur-pompier).

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant
<b>50 à 74 ans inclus</b>	Sans problème de santé	<i>Je ne suis pas encore concerné</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant
<b>Plus de 75 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version: jeudi 4 mars 2021